



Genève, le 1^{er} décembre 2020

Commission cantonale de nomenclature

Rapport d'activité législature 2014-2020 - 7ème année

(du 1^{er} janvier 2020 – 31 décembre 2020)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20) ;
- Article 1, lettre c, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01) ;
- Article 7 du règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments, du 30 septembre 2009 (RGNB L 1 10.06).

II. Compétences légales de la commission

La commission est chargée de donner un préavis consultatif au Conseil d'Etat en matière de désignation de toutes les rues (artères) et des objets topographiques du canton, ainsi que la dénomination des gares et des arrêts des TPG.

Elle vérifie la conformité linguistique de ces noms lors de leur relevé et de leur mise à jour, s'assure du respect des règles d'exécution visées à l'article 9 du règlement et transmet ses conclusions et ses recommandations au service compétent pour la détermination des noms.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie à cinq reprises pour préavis des demandes de dénominations et pour permettre les validations du Conseil d'Etat ci-dessous :

- 6 nouveaux noms d'artères (rue/route/chemin,...)
 - o Chemin des Bottières
 - o Chemin Renée-PELLET
 - o Chemin Pegasi
 - o Rue Louisa-VUILLE
 - o Chemin Emma-JEREMIAS
 - o Promenade du Décanat
- 5 parcs
 - o Parc du Menhir
 - o Parc d'Epagny
 - o Parc des Palettes
 - o Parc du Voiret
 - o Parc des Molliers
- 3 places
 - o Place Monique-BAUER-LAGIER
 - o Place d'Arménie
 - o Place de Pré-Marais

- 1 modification de voies
 - o Chemin de la Glaise
- 10 rebaptisations de voies
 - o Place des Vingt-Deux-Canton est rebaptisée **Place Lise-GIRARDIN**
 - o Place du Chevelu est rebaptisée **Place Ruth-BÖSIGER**
 - o Rue BERGALONNE est rebaptisée **Rue Marguerite-DELLENBACH**
 - o Rue de la Vallée est rebaptisée **Rue Mina-AUDEMARS**
 - o Rue de la Pisciculture est rebaptisée **Rue des Trois-Blanchisseuses**
 - o Rue René-Louis-PIACHAUD est rebaptisée Rue Julienne-PIACHAUD
 - o Rue BAULACRE est rebaptisée **Rue Elisabeth-BAULACRE**
 - o Avenue William-FAVRE est rebaptisée **Avenue Alice-et-William-FAVRE**
 - o Parc des Acacias est rebaptisé **Parc Eglantyne-JEBB**
 - o Chemin Louis-DUNANT est rebaptisé **Chemin Camille-VIDART**

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la direction de l'information du territoire (DIT) effectue les missions suivantes :

- Prise de procès-verbaux, convocation des membres, envoi de l'ordre du jour ;
- Préparation des projets d'arrêté du Conseil d'Etat pour les noms géographiques ;
- Renseignements au public ;
- La correspondance avec les autorités communales et les TPG.

V. Motion du Grand Conseil

La commission a pris en considération la réponse du Conseil d'Etat à une motion du Grand Conseil visant à promouvoir auprès des communes l'usage adéquat des principes de nomenclature lors de la dénomination des rues, places, lieux-dits ou édifices afin de favoriser une meilleure représentation des noms de personnalités féminines.

Il en résulte une modification du règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments et la modification des directives genevoises sur les noms géographiques et la création des directives genevoises sur l'adressage des bâtiments.

VI. Frais de la commission

- A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)
Fr. 1430.-
- B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)
Néant.
- C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)
Néant.
- D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)
Néant.

VII. Site Internet

Le Wiki sur les noms géographiques renseigne sur l'origine des dénominations officielles : www.ge.ch/noms-geographiques

Laurent Niggeler
Président